

*Une délégation de la FNEC FP-FO a été reçue par Alexandre Portier, ministre délégué chargé de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel. Il a précisé en préambule ses champs de pilotage direct : voie professionnelle, orientation, école inclusive.*

**Concernant la voie professionnelle**, la FNEC FP-FO a rappelé ses revendications, portées en commun avec son syndicat de la voie professionnelle, le SNETAA-FO. En particulier, la FNEC FP-FO a rappelé l'exigence de notre Confédération d'abrogation de la loi Pénicaud, de notre refus du tout apprentissage et de notre attachement à la formation professionnelle sous statut scolaire et aux lycées professionnels. La FNEC FP-FO a rappelé son exigence de l'abrogation de la réforme de la voie professionnelle. Le ministre délégué a indiqué qu'il cherchait la voie de l'apaisement en maintenant le cap et en ne modifiant pas sans cesse les réformes. La FNEC FP-FO a rétorqué qu'au contraire, la voie de l'apaisement passait par l'abrogation d'une réforme rejetée par tous.

**Concernant l'orientation**, le ministre délégué a indiqué « *qu'il y avait eu un travail effectué sur les affectations (parcoursup, affelnet...) mais peu sur l'orientation scolaire. Il compte ouvrir à ce sujet une grande concertation nationale puisqu'il constate une mauvaise lisibilité des compétences en matière d'orientation (EN, région...) et un émiettement des moyens entre les psyEN, l'ONISEP et les CREFOP.* » La FNEC FP-FO a rappelé son opposition à Parcoursup et à toute forme de tri des élèves comme par exemple le DNB couperet. Pour la FNEC FP-FO, les missions d'orientation sont dévolues aux psyEN (ex Conseiller d'orientation psychologue) mais leur nombre va décroissant et les CIO sont de plus en plus menacés. La FNEC FP-FO a rappelé qu'elle n'était pas favorable à la fusion des COP avec les psychologues scolaires du premier degré dont les missions sont totalement différentes. Elle revendique la création des postes de psyEN EDO nécessaires, le maintien et développement des CIO pour assurer les missions d'orientation des élèves et ne pas faire reporter ces missions sur les enseignants et les professeurs principaux en particulier. Le ministre délégué n'a pas contredit ces propos et a renvoyé la discussion aux concertations à venir.

**Concernant l'école inclusive**, la FNEC FP-FO a demandé au ministre ce qu'il comptait faire pour les 24000 élèves qui ont une notification d'orientation dans un établissement social ou médico-social (ESMS) et qui ne s'y trouvent pas faute de place.

Le ministre a reconnu que « *le nombre de place dans les ESMS avait été limité artificiellement au nom de la promesse, ou plutôt du dogme, selon lequel tous les élèves pouvaient aller en école ordinaire. Une place en ESMS coûte 40 000 € par an tandis qu'une place en classe ordinaire ne coûte que 9 000 € par an. Dans un IME de ma circonscription du Rhône, 30 élèves sont en attente de place. Certains ne pourront donc jamais être scolarisés dans cet IME. Il faut remettre des moyens sur le handicap car malgré les bonnes volontés, trop d'élèves, de parents et de personnels en ressortent abimés. Il faut répondre positivement aux familles qui demandent que leur enfant soit scolarisé dans un ESMS.* »

La FNEC FP-FO a indiqué qu'elle souscrivait à ces propos à une exception près : les gouvernements ont leurré les familles ce qui les conduit parfois à être dans le déni. Des solutions pour scolariser les élèves dans un cadre adapté et non en classe ordinaire sans moyen doivent être trouvées si la situation de l'élève l'exige.

Compte tenu des propos tenus par le ministre délégué, la FNEC FP-FO a demandé s'il allait intervenir pour faire stopper la politique d'inclusion systématique et forcée portée actuellement par E. Macron à travers son acte 2 de l'école inclusive et qui avait notamment déclaré à la conférence nationale du Handicap en avril 2023 : « *il faut en finir avec les établissements fermés dans lesquels les élèves vivent à part* », ce qui signifie de fait la fermeture de tous les ESMS.

La FNEC FP-FO revendique l'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive ainsi que l'abrogation du décret qui vise à généraliser l'externalisation des ESMS. Elle exige au contraire la création de toutes les places nécessaires en ESMS et dans les classes spécialisées et adaptées, l'abandon des Dispositifs d'auto-régulation (DAR) qui visent à se substituer à une véritable prise en charge spécialisée, la formation des enseignants spécialisés nécessaires avec les départs en stage CAPPEI à hauteur des besoins, l'arrêt de la mutualisation des AESH avec les PIAL et les PAS, un Statut et un vrai salaire pour les AESH. La précarisation des AESH, qui sont toujours actuellement maintenus sous le seuil de pauvreté, est une honte pour l'Etat employeur. Allez-vous répondre à ces revendications ?

Le ministre délégué n'a pas répondu clairement à ces questions précises. Il a simplement indiqué « *qu'il avait eu des désaccords avec ce qui avait été fait jusqu'à présent. Il partage la nécessité de restaurer les moyens de bien accueillir les élèves en ESMS et donc ouvrir les places nécessaires, mais il faut aussi inclure les élèves en classe ordinaire si c'est le choix des familles. Il ne peut pas y avoir de solution unique.* »

Malgré les relances de la FNEC FP-FO, le ministre délégué ne répond pas sur le reste des questions posées, en particulier sur comment créer les postes nécessaires en ESMS tout en supprimant plus de 4000 postes d'enseignants.

Le ministre délégué renvoie la discussion à des rencontres ultérieures, en indiquant que nos demandes peuvent se heurter au « *mur du réel* » et « *qu'il peut aussi y avoir des transformations qualitatives (donc du pédagogique) et non quantitatives (donc des postes et des moyens).* » Il conclut en déclarant « *qu'il faut remettre à plat toute la politique de l'école inclusive et faire un bilan de la loi de 2005 sur le handicap.* »

***Sur cette question de l'école inclusive, la FNEC FP-FO constate que les situations de plus en plus intenable pour les personnels et la campagne menée sans relâche par la FNEC FP-FO pour porter leurs revendications ont fait bouger les lignes. Cela oblige le ministère à changer de ton. Pour autant, en l'absence de réponse concrète à nos revendications, c'est le moment de renforcer le rapport de force en signant et faisant signer la pétition interfédérale FO en défense de l'enseignement spécialisé et adapté et en participant massivement aux réunions syndicales organisées par la FNEC FP-FO pour décider des initiatives concrètes et immédiates à prendre en défense des revendications.***